



2^e rencontre du réseau MinErAL

Programme détaillé

29 et 30 mai 2018
Musée Shaputuan de Uashat, Québec



2^e rencontre annuelle du réseau MinErAL

29-30 mai 2018

Shaputuan, Uashat, Québec

Chers participantes et participants,

Le réseau MinErAL vous souhaite la bienvenue à cette rencontre qui se déroule, cette année, à Uashat, sur la Côte-Nord. Nous tenons à remercier particulièrement la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam de nous accueillir sur leur territoire ancestral pour ces deux journées qui, nous l'espérons, seront riches en échanges et apprentissages.

Pour cette deuxième rencontre, il nous semblait important d'amener le réseau sur le Nitassinan (territoire innu). Ce territoire est exploité pour ses ressources naturelles, que ce soit la pêche, la forêt, l'hydroélectricité ou les mines. Sept-Îles, une des plus grandes villes de la région, s'est principalement développée à partir de l'exploitation minière dans les années cinquante. Le Nitassinan est ainsi une région qui dépend principalement des mines. Les communautés innues, tout comme les communautés allochtones de la région, connaissent et vivent donc depuis longtemps les impacts positifs et négatifs des développements miniers. Uashat mak Maliotenam a elle-même signé de nombreuses ententes avec les compagnies minières avoisinantes afin de tirer le meilleur parti des retombées économiques.

Durant ces deux journées, nous réfléchirons sur certains des enjeux fondamentaux liés au développement minier dans la région. Dans un premier temps, nous aborderons la relation entre les mines et les communautés en réfléchissant sur la manière dont peut être mis en œuvre le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur l'emploi minier et sur un des modes de travail de plus en plus présent, le navetage (Fly-In/Fly-Out).

Nous espérons que ces deux journées, qui réunissent des chercheurs, des praticiens et des membres des nations Kanaks, Samies, Yidinji et Innues, seront l'occasion pour tous et toutes d'en apprendre davantage sur les pratiques, initiatives et recherches qui ont lieu ici, mais également en Nouvelle-Calédonie, en Australie et en Scandinavie. De même, ce sera une occasion de tisser des liens entre nous.

Bonne rencontre!

Thierry Rodon

Département de science politique, Université Laval



MinErAL

Knowledge Network on Mining Encounters
and Indigenous Sustainable Livelihoods

Chercheur principal du réseau MinErAL,

Programme détaillé
Mardi 29 mai 2018

Heure	Activité
9h	Cérémonie d'ouverture
9h30	Mot de bienvenue Antoine Grégoire , Vice-chef du conseil Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-Utenam
10h	Conférence d'ouverture - Les Innus, le territoire et les mines Réal McKenzie , ancien chef de la Nation Innu de Matimekush- Lac John, pilote d'avion et conseiller politique du chef d'Ekuanitshit, Jean-Charles Pietacho
10h30	Pause café
10h45	Présentation du réseau MinErAL Thierry Rodon , Chercheur principal du réseau MinErAL, Département de science politique, Université Laval Les résultats du projet ReSDA et leur pertinence pour MinErAL Chris Southcott , Professeur, Département de sociologie, Lakehead University
11h15	<u>Relation entre mines et communautés autochtones Session présidée par Jean-Marc Séguin</u> 1- Bâtir des partenariats axés sur la collaboration avec les Premières Nations Armand Mackenzie , Vice-président des Affaires gouvernementales et des relations publiques, Tata Steel Minerals 2- Comment Koniambo Nickel prend en compte les communautés locales Jean-Louis Thydjepache , chargé des Relations communautaires, Koniambo Nickel SAS 3- Établir, décrire et quantifier la relation entre les compagnies minières et les Nunavummiut Erika Zell , Directrice Évaluations environnementales et régulation, Gouvernement du Nunavut <i>Les Nunavummiut ont une histoire relativement récente avec le développement des ressources, ce qui rend plus difficile la description avec précision de leur relation avec l'industrie minière. Toutefois, deux initiatives lancées en 2018 ont permis au Gouvernement du Nunavut de réduire le fossé entre les promoteurs et les Nunavummiuts par le biais de différentes activités d'implication communautaire. Ces activités comprennent également des mesures de suivi socio-économiques, qui permettront de mesurer la nature de ces relations de même que leur impact à long terme.</i>

12h30	Dîner
13h30	<p>Consultation et consentement (1) - une perspective globale Session présidée par Thierry Rodon</p> <p>1- L'impact des mines sur le mode de vie traditionnel Sámi Elle Merete Omma, coordonnatrice de l'Union Européenne, Saami Council</p> <p>2- À mi-chemin entre la reconnaissance étatique de droits autochtones et l'autodétermination des peuples : la capacité réelle des communautés autochtones à participer et à influencer le processus décisionnel des projets miniers Sabrina Bourgeois, étudiante au doctorat en science politique, Université Laval</p> <p><i>Le projet de recherche «À mi-chemin entre la reconnaissance étatique de droits autochtones et l'autodétermination des peuples : la capacité réelle des communautés autochtones à participer et à influencer le processus décisionnel des projets miniers» vise à mieux comprendre la capacité des communautés autochtones à participer et à influencer le processus d'autorisation des projets miniers au Québec (Canada) et en Nouvelle-Calédonie (France). L'évolution considérable du droit autochtone est représentative du discours revendicatif des communautés sur la gestion du territoire et la prise en charge collective de leur destin (Anaya, 2005). Alors qu'au Québec le discours d'autochtonie et les droits issus des traités permettent à des nations autochtones d'obtenir un certain degré de gouvernance, en Nouvelle-Calédonie, la nation Kanak, considérée colonisée et autochtone selon le droit international, est en processus de décolonisation. Ces stratégies ne sont pas exclusives, elles peuvent être en concurrence ou être difficilement applicables dans certaines régions. Dans la littérature scientifique, ces discours stratégiques ont généralement été analysés au sein d'un même territoire ou des nations autochtones, de plusieurs pays avec le même discours, sont l'objet de la comparaison. La continuité d'inégalités et de revendications de terres demeure toutefois un contentieux. Conséquemment, cette thèse questionne quels facteurs formels et informels favorisent ou limitent la capacité des communautés autochtones à participer et à influencer le processus d'autorisation des projets miniers? Comment est-ce que le régime de reconnaissance étatique de droits autochtones influence ce processus ainsi que le choix des stratégies des communautés autochtones et des entreprises minières?</i></p>

	<p>3- La mise en œuvre de l’obligation de consulter et d’accommoder les peuples autochtones dans le secteur minier canadien : analyse critique de récentes réformes minières Sophie Thériault, Professeure agrégée, Faculté de droit, Université d’Ottawa <i>Cette communication a pour objectif de comparer et analyser les forces et les lacunes des récentes réformes minières au sein de différentes juridictions canadiennes en ce qui a trait à la mise en œuvre de l’obligation de la Couronne de consulter et d’accommoder les peuples autochtones. Les régimes canadiens fondés sur le « free mining » ont fait l’objet de critiques considérables pendant les deux dernières décennies, particulièrement en ce qui a trait à leur incompatibilité avec les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones. Dans certaines juridictions, dont l’Ontario, le Yukon et le Québec, les régimes miniers ont récemment été réformés afin de répondre à ces critiques. Nous proposons que ces réformes minières, qui ont simplement « juxtaposé » l’obligation de consulter aux cadres miniers existants, restent structurellement incompatibles avec les droits constitutionnels des peuples autochtones. De plus, en l’absence de réformes plus fondamentales, les régimes canadiens basés sur le « free mining » - de même que la doctrine de l’obligation de consultation – contribuent à renforcer la structuration asymétrique des rapports de force entre les communautés autochtones, l’État et les compagnies minières, ce qui limite la liberté des communautés autochtones de définir les modalités de leurs rencontres minières.</i></p> <p>4- Situer les processus de consultation et de consentement dans la recherche en sciences sociales Jill Elaine Torrie, directrice des services spécialisés, Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James <i>Les processus de consultation et de consentement sont maintenant devenus incontournables au sein de n’importe quelle recherche menée avec les groupes autochtones au Canada. Ils constituent le point de départ d’un continuum qui définit les nouvelles notions de partenariat. Les changements survenus dans la relation avec les groupes autochtones dans les dernières décennies sont attribuables à deux facteurs : d’un côté, l’importance grandissante des comités d’éthique dans les universités, et de l’autre, la réaction et la réponse de plus en plus organisée des groupes autochtones en ce qui a trait à la recherche en sciences sociales. Cette brève présentation traitera de notion d’«intervention» et de sa pertinence pour situer le rôle du chercheur en sciences sociales pour identifier une problématique, de concert avec les groupes autochtones, de même que le rôle des Autochtones dans l’identification d’une problématique avec une université.</i></p>
15h	Pause-café

15h30

Consultation et consentement (2) - entre mines et communautés | Session présidée par Suzanne Mills

1- La mise en œuvre du CLPE par les communautés autochtones : l'expérience de la nation Squamish et du Grand Conseil des Cris

Thierry Rodon, chercheur principal du réseau MinErAL, département de science politique, Université Laval

Le 10 mai 2016, la ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, déclarait que le Canada appuie pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) qui a été adoptée en 2007. Plus récemment, en novembre 2017, le gouvernement libéral déclarait qu'il allait appuyer le projet de loi C262 proposé par Roméo Saganash, député du Nouveau-Parti-Démocratique, qui vise la mise en œuvre de la DNUPA. Malgré toutes ces déclarations, aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CPLÉ) qui est au cœur de la Déclaration, notamment aux articles 19 et 32.2 qui concernent plus directement les décisions entourant l'exploitation des ressources naturelles. La traduction de ce principe dans les pratiques demeure ainsi un enjeu majeur au Canada et certaines communautés autochtones s'approprient le principe du CPLÉ et développent des stratégies permettant de le mettre en œuvre. Prenant le cas de la nation Squamish en Colombie-Britannique et du grand conseil des Cris au Québec, nous analysons deux stratégies différentes de la mise en œuvre de ce droit malgré l'inaction et parfois la résistance des gouvernements.

2- Impacts sociocumulatifs et consentement libre, préalable et éclairé : l'expérience de la communauté crie de Nemaska

Julie Fortin, étudiante au doctorat en communication, Université Laval

Les projets de développement entraînent de nombreux bouleversements sociaux pour les communautés affectées, et ce, dès le stade d'exploration. En effet, « [p]lus la modification proposée est importante, plus le risque de perturbation sociale et psychologique de la communauté est grand » (Batellier et Maillé, 2017 : 33). Pour les communautés autochtones, les événements traumatiques contemporains prennent parfois une signification plus lourde lorsqu'ils sont considérés dans le contexte plus large des impacts coloniaux. D'où l'importance de s'intéresser aux impacts sociocumulatifs des projets de développement, soit des impacts successifs d'une ou plusieurs activités passées(s), présente(s) ou future(s) sur une société, son économie et son environnement (Franks et al. 2010). Cette présentation portera sur l'expérience de la communauté crie de Nemaska, qui, après avoir subi les impacts du barrage hydroélectrique Eastmain-1 et de la dérivation de la rivière Rupert en 2007, accueillera une mine de lithium, le projet Whabouchi. Malgré sa vaste expérience avec les projets de développement, la communauté a rencontré certains défis lors des audiences publiques et de la négociation d'une entente

sur les répercussions et avantages. Nous verrons comment les impacts sociocumulatifs vécus par cette communauté viennent influencer, tant positivement que négativement, sa capacité à offrir un consentement libre, préalable et éclairé.

3- Créer un avantage autochtone par le développement des ressources : l'Entente de coexistence avec les communautés de Western Cape, Cape York, Queensland, Australie

Sharon Harwood, Professeure, développement régional et urbain, James Cook University, Cairns, Australia et
Jesse Marnock, Étudiant en développement régional, James Cook University, Cairns, Australia

Cette année marque le 50e anniversaire de la signature du bail minier de Comalco pour le développement du dépôt de bauxite à la péninsule de Western Cape York. À cette époque, les peuples aborigènes n'avaient pas le droit de vote et n'étaient pas reconnus comme les propriétaires du territoire. Les peuples aborigènes de la région étaient propriétaires de leur territoire en raison de leurs coutumes et traditions, mais ils n'avaient pas été consultés à propos des développements miniers et ne faisaient donc pas partie des négociations à propos de l'utilisation de leur territoire. En 1992, la Cour fédérale de l'Australie (FCA) a reconnu que l'Australie n'était pas une Terra Nullius et qu'un système de propriété foncière aborigène précédait la colonisation européenne. En 2001, donc avant que les propriétaires aborigènes du territoire aient leur demande de titre aborigène 'déterminée' par la FCA, l'Entente de coexistence avec les communautés de Western Cape a été conclue entre les promoteurs de l'époque, 'Comalco', une filiale de Rio Tinto, et 11 clans. Cette entente comprend un paiement annuel de 2,5 millions AUD à la Fiducie des communautés de Western Cape (WCCT) ainsi qu'un montant additionnel de 500 000 AUD pour l'emploi et près de 1,5 million AUD donné par le gouvernement du Queensland. Elle a été conclue 17 ans plus tôt et près de 42 millions AUD ont été payés par les promoteurs directement au WCCT. Cette présentation fournira un portrait du profil démographique de la région impactée par l'Entente et se terminera par une discussion ouverte sur « comment les mines peuvent-elles réellement créer un avantage autochtone?».

4- Tirer parti de la Convention 169 de l'OIT – est-ce que les consultations contribuent à l'autodétermination des peuples autochtones de Norvège?

Hans-Kristian Hernes, professeur, département de sociologie, UiT The Arctic University of Norway

En 2005, le gouvernement norvégien et le Parlement Sami ont signé une entente sur les consultations. Basée sur la Convention 169 des Nations-Unies, et plus particulièrement sur l'article 6, elle stipule que les organismes étatiques doivent informer les Samis des décisions politiques qui les concernent. Les Samis, souvent par le biais du Parlement Sami norvégien, peuvent demander d'être consultés par les autorités gouvernementales compétentes. L'objectif est de réaliser des consultations basées sur la bonne foi, et qui visent l'obtention d'une entente ou d'un consentement. Depuis la signature de l'entente en 2005, les consultations sont devenues un élément crucial dans la relation entre l'État norvégien et le Peuple

Programme détaillé
Mardi 29 mai 2018

	<p><i>Sami, ainsi qu'un outil utilisé par le Parlement Sami pour assurer sa participation au sein des processus politiques et administratifs. L'entente pourrait prendre le statut de loi en juin prochain, à la suite des décisions du Parlement Sami et du Stortinget, le parlement national. Cette présentation présentera l'évolution de l'institutionnalisation des consultations en Norvège. En nous basant sur les expériences acquises avec l'entente sur les consultations, nous verrons comment celles-ci ont renforcé le rôle du Parlement Sami et dans quelle mesure elles contribuent à l'auto-détermination du Peuple Sami.</i></p>
17h	Fin de la première journée
19h	Souper et assemblée générale du réseau

Heure	Activité
8h45	<p><u>Emploi et travail autochtone Session présidée par Sabrina Bourgeois</u></p> <p>1- Au cœur des firmes minières en Nouvelle-Calédonie : travail et décolonisation Christine Demmer, anthropologue, CNRS, Centre Norbert Elias, Marseille Pierre-Yves Le Meur, anthropologue, IRD, UMR GRED, Montpellier</p> <p><i>Beaucoup d'études sur l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie se sont centrées sur la traduction de l'activité minière en enjeu politique, via l'analyse des mobilisations, conflits et arrangements ayant débouché sur une répartition moins désavantageuse de la rente minière pour les populations kanakes. Les effets de ces mouvements sur le développement de l'emploi kanak dans la mine incluant le tissu de sous-traitants qui gravite autour des exploitations, l'organisation du travail minier et les relations entre salariat et modes de subsistance ont été peu étudiés. Cette contribution présentera les orientations et premiers résultats de l'étude que nous comptons développer dans le projet MINERAL à ce sujet. Il s'agit, en explorant l'emploi et les relations de travail internes aux entreprises minières, de saisir, au-delà de l'entreprise, les effets concrets d'une décolonisation axée sur le développement et le rééquilibrage économique, voire la construction d'un État souverain. Pour ce faire, on tiendra compte d'une part des hétérogénéités internes au secteur minier (PME minières locales vs multinationales, extraction vs transformation, ancrage politique des projets miniers vs enclaves néolibérales, etc.). D'autre part, nous observerons les reconfigurations du monde kanak contemporain liées en particulier à l'engagement croissant des jeunes et des femmes dans le travail sur mine, aux transformations des relations interethniques ou aux mobilités rural/urbain, qui s'articulent parfois avec un discours autochtoniste tourné vers le maintien d'un différentialisme culturel et politique.</i></p> <p>2- Emploi innu, relations interculturelles et développement nordique: legs du chantier hydroélectrique de la rivière romaine Laurie Guimond, Professeure, département de géographie, UQÀM</p> <p><i>Cette communication se penchera sur l'expérience quotidienne des travailleurs innus du projet hydroélectrique de la rivière Romaine en Minganie (Côte-Nord), en plein cœur du Nitassinan, territoire ancestral des Innus. Cela pour mieux comprendre leur place réelle dans le développement territorial nordique. À partir d'une démarche qualitative basée sur des entrevues approfondies menées auprès de travailleurs et d'acteurs clés, autochtones et allochtones, nous explorons trois dimensions de la vie de chantier : emploi, espace social, sens des lieux. Notre analyse révèle qu'y subsistent des pratiques d'exclusion</i></p>

professionnelles, sociales et spatiales, et ce, malgré l'application de mesures d'insertion, les efforts de sensibilisation, puis le déploiement de services et d'infrastructures dédiés aux Autochtones. Si, à l'échelle régionale, des rapprochements entre les décideurs autochtones et allochtones ont pu être observés, à l'échelle du chantier, les relations interculturelles entre les travailleurs, pour leur part, restent encore ténues.

3- L'impact des grands projets miniers sur l'emploi inuit et les migrations dans la région subarctique du Canada

Stephan Schott, professeur agrégé, School of Public Policy and Administration, Carleton University

Anteneh Belayneh, étudiant au doctorat, School of Public Policy and Administration, Carleton University

Jean-Sébastien Boutet, étudiant au doctorat, KTH Royal Institute of Technology, Suède

Thierry Rodon, chercheur principal du réseau MinErAL, département de science politique, Université Laval

Cette présentation analyse les impacts des grandes compagnies extractives, particulièrement la mine Raglan dans le nord du Québec et la mine de Voisey's Bay au Labrador, sur les entreprises inuites, l'emploi à la mine et dans les différents types d'entreprises inuites ainsi que sur les comportements migratoires. Nous avons conduit une analyse comparative basée sur une enquête exhaustive que nous avons menée auprès de 96 entreprises au Nunatsiavut et au Nunavik, et sur les données d'emploi que nous avons recueillies à la mine Raglan (Nunavik, Qc) et à la mine de Voisey's Bay (Labrador). Nous avons évalué les dynamiques d'emploi aux deux mines ainsi qu'au sein des entreprises inuites locales. Nous avons également conduit des analyses statistiques afin d'expliquer l'emploi par secteur, les types d'entreprises inuites et comment ses variables sont liées aux revenus générés par la mine et aux partenariats avec les entreprises non inuites. Nous avons identifié une corrélation négative entre les revenus générés par les entreprises autochtones et la proposition d'employés inuits. Ce constat serait principalement dû au fait que les entreprises qui reçoivent une proportion relativement élevée de revenus sont celles qui établissent des partenariats avec des entreprises non-inuites. Nous avons aussi évalué les dynamiques de travail dues aux activités de Fly-In/Fly-Out aux deux sites miniers et nous avons identifié des différences significatives dans les schémas migratoires, la proportion d'emplois inuits et les taux de roulements entre les deux régions. Nous aborderons les raisons possibles de ces différences et suggérerons d'autres types d'indicateurs pour évaluer le succès des activités minières en ce qui a trait à l'emploi inuit, le développement humain et le développement d'entreprises.

4- L'emploi des Inuit du Nunavik dans le secteur minier : Initiatives et programmes

Jean-Marc Séguin, coordonnateur minier, Société Makivik

Aussi loin qu'au début du siècle dernier, les Inuit du Nunavik ont vécu d'importants changements économiques, sociaux et environnementaux résultants du développement d'une suite de plusieurs projets miniers dans la région. Ces

	<p><i>développements miniers ont contribué à accélérer l'adaptation et la modernisation des Inuit du Nunavik. Ils ont eu, et continuent d'avoir, des impacts sur leurs activités traditionnelles et culturelles ainsi que sur l'organisation socio-économique régionale, les communautés locales et les familles. Les Inuit du Nunavik ont vu l'économie de subsistance passer à une économie mixte avec l'intégration du salaire et du revenu. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), l'une des premières ententes modernes de revendication territoriale, a été signée en 1975 entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec. Elle a mise en place les organisations administratives et ethniques du Nunavik. La CBJNQ a également établi des dispositions spécifiques en ce qui a trait au développement social et économique des Inuit. Ces dispositions ont été mises en œuvre par plusieurs comités qui avaient pour objectifs de : (1) maximiser l'utilisation de différents programmes et services relatifs à l'emploi et à la formation sur le territoire; (2) développer et soutenir différentes initiatives locales et régionales relatives à l'emploi et à la formation et (3) déterminer les priorités pour répondre aux besoins d'emploi, d'éducation et de formation. Cette communication présentera brièvement les différents comités et organisations qui coordonnent les initiatives d'emploi et de formation des Inuit dans le secteur minier au Nunavik.</i></p>
10h30	Pause-café

10h45

Zoom sur les enjeux et défis du navettage (Fly-In/Fly-Out) | Session présidée par Sharon Harwood

1- Le travail en rotation au Yukon – des vies multilocales et les multiples significations données aux lieux dans la (re)construction d’une région pionnière en ressources et dans la (dé)construction de l’éloignement

Gertrude Saxinger, professeure, Département d'anthropologie sociale et culturelle, University of Vienna

Le mode de vie mobile lié au navettage (Fly-In/Fly-Out ou FIFO) ainsi que les travailleurs qui ont un horaire en rotation, en général, sont considérés comme « multilocaux » puisqu’ils impliquent un mode de vie circulaire entre deux lieux significatifs : le domicile et le lieu de travail. Cette communication s’intéresse aux travailleurs miniers autochtones et allochtones du Yukon. L’attachement synchronique aux lieux, soit la multilocalité entre le domicile et le lieu de travail, est complété par les conditions structurelles liées aux diverses significations données aux lieux dans les régions d’extraction minière. Alors que pour les arrivants en transit, le Yukon a la signification d’une région pionnière en ressources naturelles, la région est, pour les autochtones, le « territoire », là où il y a subsistance et gestion du territoire. En ce sens, la région en elle-même a une composante multilocale puisque différents groupes d’individus sont attachés de manière différente au même lieu. Au-delà de cette différence évidente dans la signification du territoire, la main-d’œuvre autochtone (grandissante) est obligée de négocier entre les deux symboliques et significations économiques de cette localité. D’un côté, les travailleurs doivent gagner de l’argent à la mine et, de l’autre côté, ils souhaitent poursuivre leur mode de vie axé sur la chasse et la pêche. Cette communication se questionne donc à savoir si l’augmentation de l’implication autochtone à la mine peut contribuer à recentrer la notion d’éloignement. Elle montre également l’utilité du concept de « multilocalité » dans les études sur la mobilité et l’espace.

2- Présentation des initiatives de la Société du Plan Nord

Catherine Hébert, conseillère, Direction des relations interministérielles, Société du Plan Nord,

Marie-Claude Gauthier, agente de liaison à Sept-Îles, Société du Plan Nord

Le Fly-In / Fly-Out et ses impacts sur les femmes et les communautés de la Côte-Nord

Sylvie Ostigny, coordonnatrice du Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Aude Therrien, coordonnatrice de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord

Le navettage est un phénomène qui prend de l’ampleur dans le Québec nordique, mais peu d’études québécoises se sont

penchées sur cet enjeu. Cette communication abordera les différents projets et initiatives de recherche à ce sujet dans la région de la Côte-Nord. Dans un premier temps, Catherine Hébert et Marie-Claude Gauthier présenteront les différentes initiatives mises en place par la Société du Plan Nord. Dans un deuxième temps, Sylvie Ostigny et Aude Therrien présenteront de manière plus détaillée le projet dirigé le Regroupement des femmes de la Côte-Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord sur les impacts du navettage auprès des femmes et des communautés de la région. Bien que la collecte de données ne soit pas terminée, les présentatrices feront ressortir quelques éléments marquants des premiers groupes de discussion et tenteront d'illustrer l'impact important qu'a cette pratique sur l'ensemble des acteurs impliqués.

3- Les expériences groenlandaises en ce qui a trait à différents modes d'opérations et de juridictions des sites miniers en comparaison avec la stratégie FIFO et ses résidences flexibles – réflexion sur l'histoire insulaire des conditions économiques du Groenland et son impact sur la mobilité élevée de la population

Ulrik Jørgensen, professeur, Département d'aménagement, Aalborg University, Copenhague

Malgré le fait que le Groenland possède d'importants gisements de minéraux et qu'elle permette aux compagnies minières leur exploitation, seulement quelques mines sont en activité ces dernières années. Deux mines exploitent déjà le rubis et l'anorthosite (feldspath), et il est espéré qu'au moins trois autres mines de nickel, de titanium, de platinium et de terres rares, débutent leurs opérations. Ces mines sont situées de la pointe nord à la pointe sud de la côte ouest du Groenland. Durant l'implantation de la mine de rubis, les communautés avoisinantes ont collaboré alors que l'implantation de la mine d'anorthosite a nécessité l'adoption d'un mode de travail Fly-In/Fly-Out. Historiquement, plusieurs mines ont déjà été en activité au Groenland. Ces mines avaient des modes variés d'opération : d'une mine de charbon totalement intégrée socialement à une mine opérant selon sous le modèle typique du FIFO. Ces modes d'opération ont occasionné différents enjeux juridiques et conflits avec les communautés avoisinantes. Cette présentation concerne les expériences historiques et les leçons à tirer des développements miniers passés. En se basant sur les expériences récentes, cette présentation discutera du rôle des structures flexibles de résidence, dont leur fonction sociale, et réfléchira sur la mobilité, un élément toujours important pour les habitants du Groenland. De plus, le FIFO crée un conflit entre deux idées : le FIFO permet une flexibilité opérationnelle pour la mine, mais elle éprouve la cohésion sociale et culturelle de la population.

4- L'organisation du travail minier et de l'emploi autochtone

Suzanne Mills, professeure agrégée, École d'études sur le travail, McMaster University

Matthew O'Reilly, étudiant à la maîtrise, École d'études sur le travail, McMaster University

Programme détaillé
Mercredi 30 mai 2018

	<p><i>L'emploi est un élément central des discussions à propos du coût et des bénéfices des mines dans les communautés nordiques. La littérature concernant le navettage («Fly-In/ Fly-Out») dans le Nord canadien s'est toutefois souvent concentrée sur les impacts sur la communauté plutôt que sur les relations de travail. Dans cette communication, nous nous concentrerons plutôt sur l'influence de la structure organisationnelle des mines quant aux relations de travail et, de ce fait, à la qualité du travail et les opportunités de formation des Inuit dans le Nord canadien. En particulier, nous soulignerons comment les régimes de travail par navettage («Fly-In/ Fly-Out»), l'utilisation généralisée de sous-traitants et l'utilisation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, mais moins nombreuse, peuvent influencer la qualité du travail en général et l'emploi inuit en particulier. Nous nous appuyons sur des entrevues réalisées auprès d'informateurs clés afin de fournir quelques exemples sur l'influence potentielle de l'organisation du travail sur la qualité et la désirabilité de l'emploi minier inuit dans trois mines : la mine Raglan de Glencore, la mine Nunavik Nickel de Canadian Royalties et la mine/l'usine de Voisey's Bay de Vale. Nous suggérons que des facteurs externes aux dispositions d'emploi, incluses dans les ententes sur les répercussions et les avantages, peuvent limiter le succès des stratégies d'emploi inuit.</i></p>
12h30	Dîner
13h30	<p><u>Discussion - Que peut-on retenir de cette rencontre?</u> Les participants sont invités à échanger sur ce qu'ils ont appris durant cette rencontre; les éléments et idées qui mériteraient d'être approfondis et les opportunités de collaboration.</p>
15h	Après-midi libre